

Rage

<http://www.lasantedemonchien.fr/2016/04/07/rage/>

La rage est une maladie connue depuis l'Antiquité. Elle a sévit en France jusqu'au début des années 2000. En 2001, grâce à de larges campagnes de vaccination des renards et des chiens, la France a été déclarée indemne de rage. Mais depuis 2008, elle a perdu ce statut pour deux ans, suite à la contamination d'une chienne en France à partir d'un autre chien enragé, revenant du Maroc.

Cette maladie mortelle, transmissible à l'Homme, sévit encore à nos frontières (Maghreb, Europe de l'Est) et provoque la mort de plus de 55 000 personnes par an, surtout des enfants. La Russie, la Chine et l'Inde sont particulièrement touchées.

Quels sont les animaux exposés ?

La rage est une zoonose mortelle : cette maladie d'origine virale, due à un *Lyssavirus*, est transmissible de l'animal à l'Homme. Elle touche de nombreux mammifères, notamment le chien, le renard, et la chauve-souris.

Les chiens, lorsqu'ils ne sont pas vaccinés, peuvent, quels que soient leur race ou leur âge, être contaminé par un animal enragé et attraper la maladie. Toutefois, la rage est aujourd'hui très rare sur le territoire français.

Seules des circonstances particulières peuvent conduire à une contamination :

- contact avec un animal rapporté de l'étranger (zones contaminées),
- voyage dans un pays touché
- exceptionnellement, contact avec une chauve-souris porteuse.

Il est possible de soigner la rage après une morsure contaminante, mais dès que les symptômes apparaissent, la mort survient de façon inévitable.

Comment se transmet la rage ?

La rage est transmise par la morsure d'un animal infecté, y compris avant que ce dernier ne présente le moindre symptôme. La salive contient en effet une grande quantité de virus, qui sont injectés lorsque l'animal enragé mord sa victime. La contamination peut se faire également par griffure, ou léchage de la peau par un animal enragé. Le chat est également sensible à la rage et peut la transmettre. La transmission d'un homme à l'autre n'est en revanche que très rare.

Le virus de la rage

Le virus rabique est membre de la famille des *Rhabdoviridae*. Cette large famille comprend des virus animaux, insectes compris, mais aussi des virus infectant des végétaux. Il appartient au genre *Lyssavirus*, qui sévit partout dans le monde.

Le virus rabique est fragile et donc peu résistant dans l'environnement. Il est sensible à la lumière, à la chaleur (donc détruit par la cuisson) et à l'oxygène de l'air. La salive d'un animal enragé ayant souillé un objet reste donc peu de temps dangereuse.

Le virus rabique est neurotrope : il modifie le fonctionnement du système nerveux. Il perturbe les neurones,

notamment ceux qui régulent l'activité cardiaque ou la respiration. Après quelques jours à quelques mois d'incubation (période sans symptôme), le chien atteint développe une inflammation/infection du cerveau, appelée encéphalite, qui évolue vers la mort en quelques jours.

Signes cliniques

La période d'incubation de la rage, c'est-à-dire comprise entre la morsure et l'apparition des symptômes, varie de 9 jours à plus d'un an.

Ce délai est dû à la migration du virus du site initial d'entrée dans l'organisme jusqu'à la moelle épinière ou au cerveau.

Trois phases peuvent être distinguées lors de rage dite « furieuse » :

Première phase: inflammation locale au site d'entrée du virus, suivie de fièvre, puis changements discrets d'humeur et de comportement. Par la suite, les pupilles se dilatent et les réflexes oculaires ralentissent. La voix de l'animal se modifie.

Seconde phase: agressivité, problèmes de coordination, désorientation, crises convulsives, salivation augmentée et photophobie (sensibilité exacerbée à la lumière). Le chien fugue, mord tout être vivant croisant son chemin et avale toutes sortes d'objets.

Troisième phase: parésie générale (difficultés à se mouvoir et à coordonner ses mouvements), puis paralysie débutant par le train postérieur ou les mâchoires, avant de se généraliser. La mort survient en 4 à 5 jours en moyenne par paralysie des muscles respiratoires.

La forme paralytique se résume à une paralysie survenant d'emblée ou juste après une courte période d'inquiétude ou de tristesse. La paralysie des muscles de la mâchoire inférieure ne permet pas la morsure. On parle de « rage muette ». L'issue est la même : la paralysie se généralise et l'animal meurt en 2 à 3 jours.

Les animaux sauvages, lorsqu'ils sont atteints, présentent un comportement modifié et perdent leur prudence à l'égard des hommes. Les espèces nocturnes, comme le renard ou les chauves-souris, sortent en plein jour pour se rapprocher des habitations. Ils attaquent parfois les animaux domestiques. Les chauves-souris peuvent même mordre des êtres humains, ce qui est plus rare dans le cas des renards.

Diagnostic de la rage

Les symptômes de la rage peuvent être très discrets et peu spécifiques, ce qui rend le diagnostic extrêmement délicat. Un animal suspect de rage sera impérativement être mis en observation par le vétérinaire et des précautions rigoureuses sont indispensables au moindre doute : contact avec un animal au comportement anormal, agressif, et/ou importé d'un pays à risque (Maghreb, Europe de l'Est en particulier), morsure par un animal dont la provenance et le statut vaccinal sont inconnus.

Le diagnostic de certitude s'appuie sur des examens de laboratoire pratiqués à l'Institut Pasteur, après la mort de l'animal.

Traitement, Prévention et contrôle

Après l'apparition des symptômes, aucun traitement n'est efficace et l'animal doit être euthanasié.

La prévention de la maladie impose de prendre des précautions de bon sens, comme éviter les contacts entre les animaux domestiques et les renards blessés ou qui manifestent un comportement anormal. Il est également impératif de ne pas manipuler les chauves-souris, d'autant plus qu'il s'agit d'animaux protégés (il est absolument interdit de les détruire).

La vaccination constitue évidemment un moyen très efficace de protéger les chiens. La première injection s'effectue impérativement après l'âge de 3 mois, sur un chien identifié, et des rappels réguliers sont nécessaires. Un passeport est alors délivré.

Cette mesure est obligatoire lors de voyage à l'étranger. Pour certains pays, comme le Royaume-Uni, la Suède, l'Irlande ou Malte, une prise de sang et un dosage sérologique sont demandés. Cet examen est pratiqué par le vétérinaire, au moins un mois après l'injection vaccinale, et plus de 3 à 6 mois avant le voyage.

De même, l'importation de chiots en provenance de l'étranger est soumise à des règles précises et il importe de se renseigner auprès des ambassades ou des consulats des pays concernés. Les personnes qui contreviennent à ces règles, en rapportant des chiots ou des chatons cachés dans leurs bagages s'exposent à des risques gravissimes et à des sanctions sévères.

En France, il est vital de continuer à maintenir une pression vaccinale importante et de protéger les chiens. En effet, seule une telle vigilance permet à la France de résister à la pression infectieuse des pays voisins et d'éviter que les cas de rage estivaux rencontrés de manière sporadique n'aient des conséquences encore plus dramatiques.